



P.E.T.R. GRAND CLERMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°6 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Par arrêté n°2019/SCOT 02 en date du 29 juillet 2019,
le Président du PETR Grand Clermont ouvre une enquête publique qui se tiendra :

**du mardi 17 septembre 2019 à 9 heures
au vendredi 18 octobre 2019 à 12 heures.**

Au siège du PETR Grand Clermont sis 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Au siège de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans sis 5 Mail Jost Pasquier à Riom
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h30

Au siège de la Communauté de Communes Billom Communauté sis 7 Avenue Victor Cohalion à Billom
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Au siège de la Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté sis ZA Pra de Serre à Veyre-Monton
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Au siège de la Métropole Clermont Auvergne Métropole sis 64 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h30

Monsieur Gérard Dubot est nommé en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête publique.

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance dans chacun des lieux de l'enquête publique ci-dessus mentionnés.

Un dossier d'enquête au format numérique sera consultable au siège du PETR Grand Clermont avec un ordinateur dédié à l'enquête.

Un registre d'enquête sera ouvert et mis à disposition dans chaque site afin de consigner les observations et/ou propositions du public.

Les observations du public peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : PETR Grand Clermont, 72 avenue d'Italie, CS 40001, 63057 CLERMONT-FERRAND Cedex1
- ou par mail à l'adresse suivante : concertation@legrandclermont.fr

Le dossier d'enquête et toutes informations concernant le projet soumis à la présente enquête publique peuvent être demandées auprès du PETR Grand Clermont - 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand par Téléphone : 04 73 25 01 16 ou en téléchargeant le dossier sur le site <http://www.legrandclermont.com/la-modification-6-du-scot>

Permanences

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences :

- le mardi 17 septembre 2019 de 9h à 12h au siège de Clermont Auvergne Métropole ;
- le mercredi 25 septembre 2019 de 13h30 à 16h30 au siège de Mond'arverne Communauté ;
- le mardi 1^{er} octobre 2019 de 9h à 12h au siège de Billom Communauté ;
- le jeudi 10 octobre 2019 de 13h30 à 16h30 au siège de Riom, Limagne et Volcans ;
- le vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 12h au siège du PETR du Grand Clermont, suivi de la clôture de l'enquête publique.

Copie du rapport et des conclusions sera également adressée aux sièges des EPCI accueillant l'enquête publique ainsi qu'au siège du PETR Grand Clermont pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La modification du Schéma de Cohérence Territoriale sera approuvée par délibération du Comité Syndical du PETR Grand Clermont au terme de la procédure engagée et après recueil des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur.